

LIVRET SANTE

Généralités

Enfant malade en collectivité

Les maladies sont fréquentes dans la petite enfance et un enfant souffrant nécessite de l'attention et du temps ; en collectivité, il est parfois difficile de répondre à son besoin individuel. Son état peut donc nécessiter son retour à la maison.

Les parents sont rendus attentifs au fait qu'ils doivent :

- Être joignables en tout temps.
- Prévoir des modes de garde alternatifs en cas de maladie.
- Informer l'équipe éducative de l'état de santé de leur enfant ainsi que des traitements déjà administrés, dès son arrivée à l'EVE.
- Fournir une copie du carnet de vaccination à chaque rentrée et ce jusqu'au deux ans de l'enfant.

Le Service de santé de l'enfance et de la jeunesse émet des recommandations concernant essentiellement l'état général de l'enfant, sur lesquelles l'équipe éducative se base pour évaluer les mesures à prendre quand un enfant est souffrant. Lors d'une épidémie ou d'une maladie contagieuse, les parents sont informés par le biais d'une affiche à l'entrée des salles de vie. Le Service santé de l'enfance et de la jeunesse est également averti. Il se peut que ce dernier renforce les mesures d'éviction en cas d'épidémie. Les parents sont alors informés par courrier.

Afin de permettre aux parents de s'organiser, l'équipe éducative les informe de l'état de santé de l'enfant si celui-ci s'est dégradé au cours de la journée.

En plus des symptômes physiques (fièvre, éruption, douleur, etc.) les équipes éducatives considèrent une dégradation de l'état général de l'enfant s'il cumule aussi l'un des signes parmi les suivants :

- L'enfant refuse de s'alimenter.
- L'enfant pleure sans pause.
- L'enfant ne joue plus/ ne participe pas aux activités.
- L'enfant ne se reconforte que dans les bras de l'adulte.

Un enfant qui ne peut pas participer aux activités durant la journée et notamment aux sorties extérieures proposées est un enfant qui n'a pas la capacité de fréquenter une collectivité.

Si l'état de santé de l'enfant prend un caractère d'urgence, les équipes éducatives sont tenues de faire appel au 144 qui évaluera la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate (ambulance).

L'équipe

Chaque espace de vie enfantine (EVE) accueille chaque jour entre 30 et 90 enfants, âgés de 4 mois à 4 ans.

L'ensemble du personnel est formé aux soins de santé et aux premiers gestes d'urgence. Il sait reconnaître les signes de gravité et prendre les mesures nécessaires.

Le rôle des parents

Les médicaments prescrits sur ordonnance médicale doivent obligatoirement être étiquetés par la pharmacie. Les médicaments doivent être fournis dans leur emballage d'origine, comporter le nom de l'enfant, la posologie et la date d'ouverture. Sans quoi l'équipe ne pourra pas les administrer.

Si un traitement est en cours, les parents s'engagent à remplir la fiche d'autorisation d'administration de traitement.

Le rôle de l'équipe éducative

L'équipe éducative prend en compte les informations concernant l'état de santé de l'enfant pour y apporter si besoin une attention particulière. Lorsqu'un traitement doit être administré à l'enfant, l'équipe éducative veille à faire remplir la fiche d'autorisation d'administration de traitement et vérifie que le médicament ait les conditions requises à l'administration.

Le personnel éducatif des structures à prestations restreintes est autorisé à administrer un fébrifuge à l'enfant après avoir informé les parents et si ceux-ci ne peuvent pas venir chercher l'enfant. Les autres traitements sont pris à la maison.

L'équipe éducative a le devoir d'appeler les parents si un ou plusieurs signes l'alerte sur l'état de santé de l'enfant. Elle demandera alors aux parents de venir le chercher rapidement.



Spécificités

Fièvre

Les parents sont tenus d'informer l'équipe éducative de l'état de santé de leur enfant ainsi que des traitements déjà administrés, dès son arrivée à l'EVE.

Si un enfant présente une fièvre à 38,5° ou plus :

L'équipe appelle le parent pour l'informer qu'elle va administrer un paracétamol. Elle vérifie auprès du parent que l'enfant n'a pas reçu de fébrifuge (sauf si l'enfant est présent depuis plus de 6h). L'équipe s'engage à donner des nouvelles de la santé de l'enfant à ses parents et lui porte une attention particulière.

Si la température de l'enfant diminue, et que son état général est bon, l'enfant peut rester à l'EVE.

Si la température de l'enfant augmente au-dessus de 39° et que l'équipe ne peut plus administrer de fébrifuge, l'équipe appelle le parent pour l'informer et selon l'état de l'enfant venir le chercher.

La prise de température en rectal est privilégiée chez les tout-petits. Il est demandé aux parents d'informer les équipes si cela n'est pas souhaité. La prise de température en axillaire (*sous l'aisselle*) peut alors être proposée.

Dans tous les cas, il est fortement conseillé de consulter le pédiatre dès le 3^{ème} jour de fièvre. Dès le 4^{ème} jour une ordonnance sera nécessaire pour que l'équipe puisse administrer un médicament.

Dérangements intestinaux

Les parents sont tenus d'informer l'équipe éducative de l'état de santé de leur enfant ainsi que des traitements déjà administrés, dès son arrivée à l'EVE.

L'équipe éducative appelle le parent pour l'informer de la survenue d'un épisode gastrique.

Si l'enfant présente plus de trois épisodes gastriques cumulés dans la journée, l'équipe éducative appelle le parent pour qu'il vienne le chercher.

Le retour de l'enfant sera possible 24 h après la disparition des symptômes.

Cas exceptionnel

Si plus de trois enfants dans le groupe présentent des épisodes de selles non contenues intenses et/ou vomissements, chaque enfant présentant une selle non contenue devra quitter l'EVE.

Le retour de l'enfant sera possible 24 h après la disparition des symptômes.

Un épisode gastrique se caractérise par des vomissements ou la survenue de selles non contenues (liquides et débordantes).

Coup de chaleur / hyperthermie et déshydratation

Lors de fortes chaleurs, un enfant montre plus rapidement qu'un adulte des signes de mal-être et de déshydratation. Son état de santé peut donc rapidement se dégrader. Dans cette situation, si l'enfant montre des signes de mal-être, l'équipe éducative demande aux parents de venir chercher l'enfant le plus rapidement possible et au plus tard dans l'heure qui suit l'appel.

Problèmes respiratoires / siffilage et toux

Les parents sont tenus d'informer l'équipe éducative de l'état de santé de leur enfant ainsi que des traitements déjà administrés, dès son arrivée à l'EVE.

L'équipe éducative informe le parent de tous signes respiratoires inquiétants.

Elle a la charge de demander conseil au 144 en cas de doutes.

Piqûre de tique

Les parents seront contactés rapidement par téléphone si la présence d'une tique sur la peau de l'enfant est constatée. Le personnel n'est pas autorisé à enlever la tique.

Numéros utiles

Chaperon rouge :

Tel : +022 304 04 82

Email : chaperon.rouge@croix-rouge-ge.ch

Service de Santé de l'enfance et de la Jeunesse :

Tel : +022 546 41 00

Email : ssej@etat.ge.ch

Ville de Carouge – Service des affaires sociales
Secteur de l'enfance
Rue de Noirettes 14 – 1227 Carouge
T. 022 307 92 90
www.carouge.ch